



La Baule-Escoublac – Prolongation en mer de l'exutoire du ruisseau du Mazy

DOSSIER DE DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS



ARTELIA / DECEMBRE 2021 / 4532928

ARTELIA – Direction Régionale Ouest

Les Bureaux du Sillon – 8 avenue des Thébaudières - CS 20232 – 44815 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tél. : 02 28 09 18 00 – mail : h2e.nantes@arteliagroup.com

La Baule-Escoublac – Prolongation en mer de l'exutoire du ruisseau de Mazy

Ville de La Baule-Escoublac

Dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
0	Version initiale – transmission pour avis des Services de l'Etat avant dépôt officiel	PCE	JMM/SLX	09/2021
1	Corrections sur la signalisation de l'émissaire	SLX	SLX	12/21

ARTELIA SAS
Siège social : 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT OUEN – www.arteliagroup.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. PIECE 1 : IDENTITÉ DU DEMANDEUR	4
2. PIECE 2 : SITUATION, CONSISTANCE ET SUPERFICIE DE L'EMPRISE DU PROJET	5
2.1. SITUATION	5
2.2. CONTEXTE ET OBJET DU PROJET.....	6
2.3. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS PREVUS ET EMPRISE ASSOCIEE. 6	
2.3.1. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ACTUEL.....	6
2.3.2. SOLUTIONS ENVISAGÉES.....	7
2.3.3. PRINCIPES DE CONCEPTION RETENUS EN AVP	8
3. PIECE 3 : DESTINATION, NATURE ET COÛT DES TRAVAUX.....	9
4. PIECE 4 : CARTOGRAPHIE DU SITE D'IMPLANTATION ET PLANS DES INSTALLATIONS À RÉALISER	10
4.1. DESCRIPTION DU SITE DE TRAVAUX	10
4.2. PLANS DES INSTALLATIONS A REALISER	12
5. PIECE 5 : CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA CONSTRUCTION OU DES TRAVAUX ET DATE PRÉVUE DE MISE EN SERVICE....	15
6. PIECE 6 : MODALITÉS DE MAINTENANCE ENVISAGÉES.....	16
7. PIECE 7 : MODALITÉS PROPOSÉES DE SUIVI DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES	17
7.1. EN PHASE TRAVAUX.....	17
7.2. EN PHASE EXPLOITATION	18
8. PIECE 8 : NATURE DES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DES LIEUX EN FIN D'UTILISATION	19

9. PIÈCE 9 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE LA DEMANDE	20
ANNEXES	21

FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du projet	5
Figure 2 : Vue en plan de la canalisation des eaux pluviales - Avenue de Lyon.....	7
Figure 3 : Principes de conception proposés.....	8
Figure 4 : Plan de situation (Geoportail).....	10
Figure 5 : Photographies du secteur de projet	11
Figure 6 : Projet de réhabilitation – Vue en plan.....	13
Figure 7 : Projet de réhabilitation - Profil en long et coupes types	14

PREAMBULE

La commune de La Baule-Escoublac est une station balnéaire qui, chaque été, connaît une forte affluence du public notamment pour son littoral, la mer et diverses activités nautiques. Cette dernière s'attache donc à protéger et mettre en valeur l'ensemble de son patrimoine naturel.

Face à ces grands enjeux que sont d'une part, la fréquentation touristique et d'autre part la protection du littoral, la gestion du domaine public maritime devient un sujet fondamental. La gestion du domaine public maritime naturel revient à l'Etat ; il peut cependant être concédé afin d'assurer une gestion la plus efficace possible ; celui-ci étant le plus souvent le support d'un service à la population.

Cette concession est prévue par l'article R2124-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui prévoit que les dépendances du domaine public maritime situées hors des limites administratives des ports peuvent faire l'objet de concessions d'utilisation en vue de leur affectation à l'usage du public, à un service public ou à une opération d'intérêt général.

L'émissaire de Mazy est autorisé par AOT jusqu'au 31/12/2021. Il est possible de prolonger la durée de l'AOT ; cependant, en application de l'article L.2124-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, un dossier de demande d'utilisation du Domaine Public Maritime doit être réalisé dans la mesure où la concession actuelle va être modifiée et étendue.

Le présent document constitue la demande d'autorisation au titre des dispositions des articles L.214-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) pour l'utilisation du domaine public maritime dans le cadre de la réhabilitation de l'émissaire de Mazy.

La concession d'utilisation du DPM doit faire l'objet, avant son approbation, d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du livre Ier du Code de l'environnement.

1. PIECE 1 : IDENTITE DU DEMANDEUR

La présente demande de concession est adressée par :

Monsieur le Maire,
Mairie de LA BAULE-ESCOUBLAC
7 Avenue Olivier Guichard
44 500 LA BAULE-ESCOUBLAC
N° SIRET : 214 400 558 00018

2. PIÈCE 2 : SITUATION, CONSISTANCE ET SUPERFICIE DE L'EMPRISE DU PROJET

2.1. SITUATION

La commune de La Baule-Escoublac est située sur la façade atlantique, à 60 km à l'Ouest de Nantes, au Nord-ouest de la Loire Atlantique (44).

La plage de La Baule-Escoublac est localisée au fond de la Baie du Pouliguen, entre la commune du même nom, à l'Ouest, et Pornichet à l'Est. Cette baie, d'environ 7 km se situe au Nord de l'estuaire de la Loire. Il s'agit d'un cordon littoral sableux, encadré par deux pointes rocheuses : la pointe de Penchâteau au Pouliguen et la pointe du Bec au Sud du port de Pornichet.

L'arrière plage de la plage de La Baule est très urbanisée. On y trouve des infrastructures (habitations, restaurants, etc.), construites en arrière du boulevard, lui-même protégé par une digue. Des îlots rocheux à l'entrée de la baie la protègent en partie de l'agitation du large.

Cet ouvrage est situé au niveau de la plage de la baie de La Baule, au niveau de la limite communale entre La Baule et Pornichet.

La carte ci-dessous permet de localiser le projet.

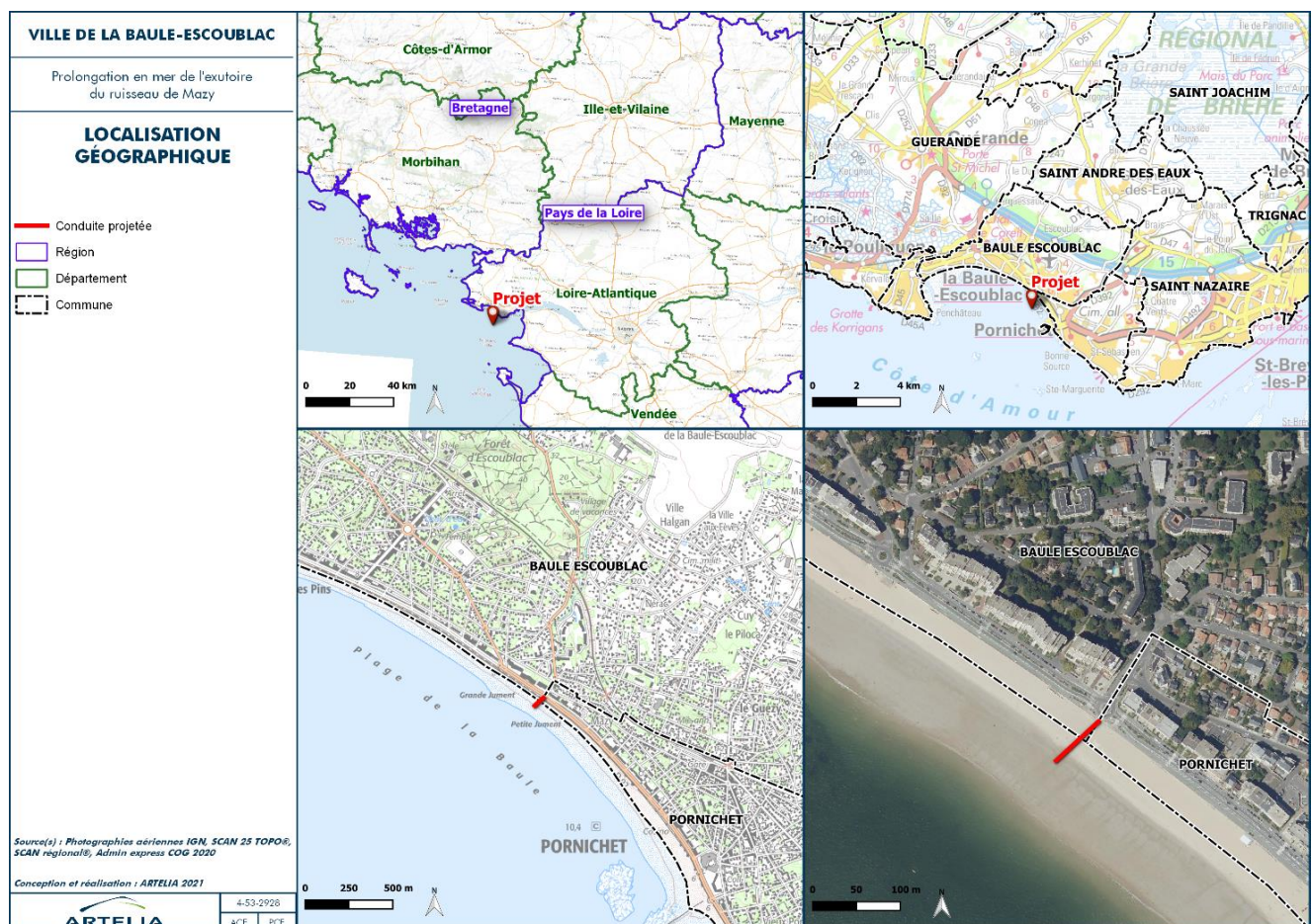


Figure 1 : Localisation géographique du projet

2.2. CONTEXTE ET OBJET DU PROJET

Le ruisseau de Mazy est situé sur le territoire de la Baule-Escoublac. Ce cours d'eau est artificialisé et collecte les eaux pluviales du bassin versant amont, représentant une surface totale d'environ 220 ha.

Le débouché en mer de ce ruisseau est assuré par un émissaire¹ (ou exutoire) constitué d'une buse de 800 mm de diamètre. Cet ouvrage subit des problèmes d'ensablement régulier du fait des mouvements sédimentaires de la plage. Ce phénomène tend à s'accroître depuis 2014 et provoque la surcharge du réseau en amont, avec des inondations dans certains secteurs.

Les études menées dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales de la ville ont par ailleurs mis en évidence que les différentes solutions possibles à l'amont du débouché sont rendues « inefficaces » en cas d'ensablement.

Ce problème d'ensablement doit être résolu afin de limiter les risques d'inondations des points bas situés en arrière. Des observations réalisées en octobre 2018 ont d'ailleurs bien mis en évidence la baisse immédiate des niveaux d'eau dans les points bas dès lors que l'émissaire est « débouché ».

Dans ce cadre, la Ville de La Baule-Escoublac souhaite entreprendre la réhabilitation de l'ouvrage existant, intégrant notamment la prolongation en mer de l'exutoire du ruisseau de Mazy.

Il convient de préciser que Cap Atlantique travaille de manière coordonnée avec la Mairie de la Baule aux travaux de d'amélioration du réseau d'eaux pluviales à l'amont de l'exutoire et en particulier sur le renforcement du cours d'eau canalisé de Mazy (augmentation du diamètre de l'ouvrage de 800 à 1200 mm et changement du pont cadre qui permet le raccordement à l'exutoire).

Ces travaux, sous Maîtrise d'Ouvrage Cap Atlantique et Maîtrise d'œuvre EGIS font l'objet de dossiers réglementaires spécifiques. En raison des fortes interfaces entre les 2 projets, les travaux seront réalisés de manière coordonnée selon un phasage précis qui reste à définir.

2.3. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS PREVUS ET EMPRISE ASSOCIEE

2.3.1. Description de l'ouvrage actuel

La partie exutoire présente au niveau de l'estran représente un linéaire d'environ 35 mètres. Il s'agit d'une conduite circulaire d'un diamètre de 800 mm et d'une pente de 0,7%.

La cote de radier est de + 2,64 m IGN69 au niveau de la jonction avec le pont cadre en amont et de + 2,39 m IGN69 au niveau de l'exutoire.

Deux regards avec un clapet de surverse (cols de cygne) sont disposés sur la partie supérieure de l'ouvrage :

- Un regard à environ 8 m de l'exutoire avec une cote de radier au déversoir à + 4,13 m IGN69 ;
- Un regard au pied du mur vertical du front de mer, qui a été rajouté récemment (en mars 2019) – *caractéristiques non connues.*

Ces aménagements ont pour but d'évacuer la surverse en cas de saturation de la conduite (forte pluie et/ou ensablement de l'exutoire). Ils n'ont pas démontré à ce jour leur efficacité.

¹ Cours d'eau servant à évacuer l'eau qui s'écoule par ruissellement ou drainage

La conduite est en béton. Elle est entourée d'un cadre en béton armé. L'exutoire est constitué d'un radier en béton armé construit à l'intérieur d'un batardeau en bois.

Un schéma présentant la canalisation des eaux pluviales est présenté sur le plan suivant.

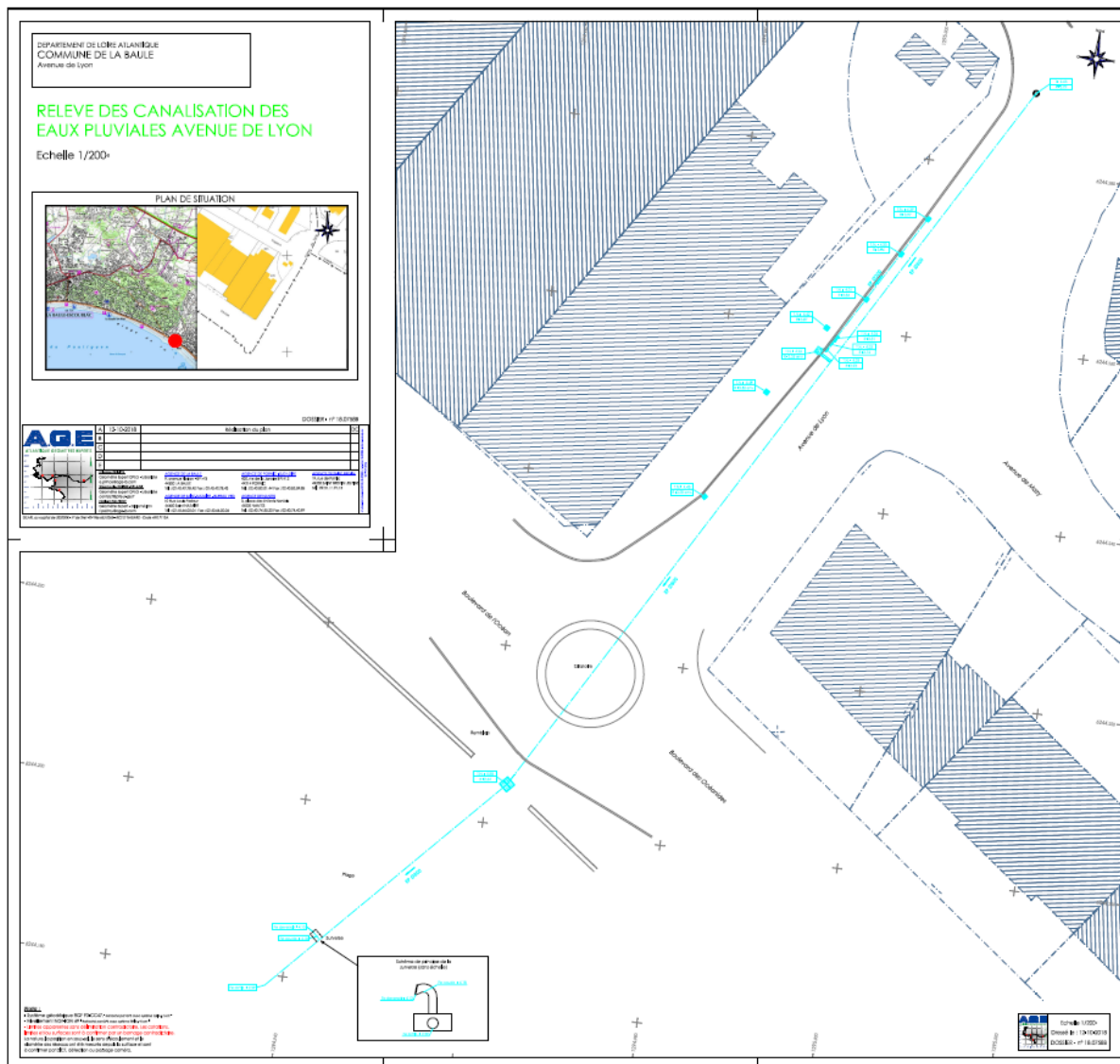


Figure 2 : Vue en plan de la canalisation des eaux pluviales - Avenue de Lyon

2.3.2. Solutions envisagées

L'analyse hydrosédimentaire ne révèle pas de lien entre les opérations de rechargement/ terrassement et l'ensablement de la zone. La dynamique sédimentaire semble être naturellement liée aux régimes des houles, responsables du transit littoral et des variations topographiques saisonnières dans le profil de plage. Ainsi, des travaux de reprofilage de la plage accompagnés par la suite d'interventions régulières ne semble pas être une solution adéquate.

L'étude hydraulique réalisée conclut à la nécessité de reconstruite l'ouvrage en augmentant son diamètre de Ø800 à Ø1200 et sa longueur de 35 ml à 62 ml.

Ainsi, il a été retenu la reconstruction complète de l'ouvrage avec un allongement du linéaire pour se soustraire à l'ensablement.

2.3.3. Principes de conception retenus en AVP

Afin de répondre aux différentes contraintes (conservation de la pente actuelle, prise en compte du profil le plus pénalisant pour déterminer la zone d'ensablement), les principes de conception suivants sont proposés :

- Pour se prémunir contre l'ensablement en sortie, l'ouvrage est **prolongé de 25 m** (compromis entre longueur « suffisante » pour limiter les risques de colmatage et pour limiter les impacts potentiels sur le transit littoral (effet « épi ») ;
- Compte tenu des variations du profil de haut de plage et afin de protéger la partie terminale de l'ouvrage contre les risques d'affouillements, il est proposé de fonder la **partie terminale de l'ouvrage sur un double rideau de palplanches** qui aura un double rôle de fondation et d'écran de confinement. A ce stade des études, il est proposé de l'étendre sur la moitié de la longueur ;
- Il est considéré que la **première moitié de l'ouvrage** se situe dans une zone non sujette aux variations de profil. Sur ce linéaire, l'ouvrage sera **fondé superficiellement** ;
- Pour limiter l'érosion devant l'exutoire, un ouvrage de déversement sera construit à l'image de la **dalle brise charge en sortie d'ouvrage** actuel ;
- Pour stabiliser l'émissaire contre l'action des houles et les risques de déboitement, il est envisagé de protéger la conduite par un **bardage béton sur tout le linéaire**. Cette disposition semble également favorable du point de vue de la sécurité (si les usagers décident de monter sur l'ouvrage).

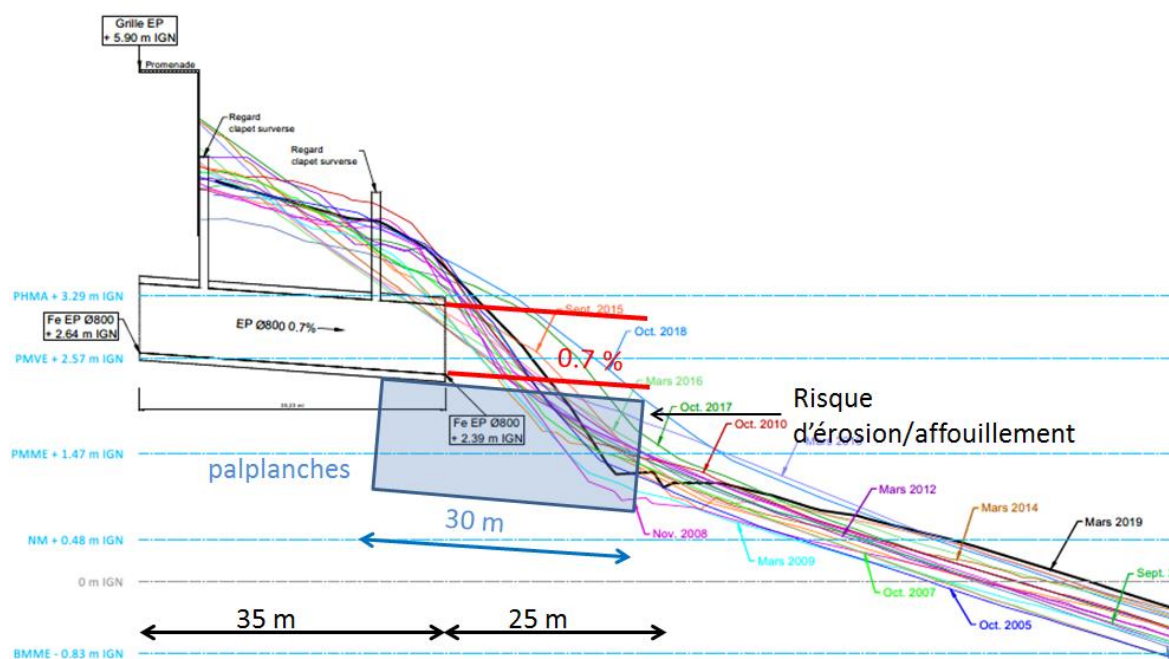


Figure 3 : Principes de conception proposés

Par ailleurs, le recouvrement en bois permettra une meilleure intégration de l'ouvrage. Le choix des matériaux contribuera également à limiter au mieux l'impact visuel du projet.

Aussi, le projet nécessitera l'avis de l'ABF en raison de la patrimonialité de l'ouvrage.

3. PIECE 3 : DESTINATION, NATURE ET COUT DES TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation de l'émissaire se dérouleront en plusieurs étapes :

- Déconstruction de l'ouvrage existant ;
- Mise en œuvre du rideau de palplanches ;
- Installation de la conduite ;
- Mise en œuvre du cadre en béton armé et de la dalle brise charge ;
- Pose du bardage bois ;
- Installation de la bouée de signalisation de l'émissaire ;
- Travaux de remblaiement et régallages.

Les interventions seront réalisées à marée basse, limitant ainsi les impacts directs sur le milieu aquatique.

Par ailleurs, pour éviter tout risque de submersion marine, le matériel présent à proximité sera stocké sur une aire appropriée qui doit être hors d'eau lors de la montée du niveau en marée haute, tout comme les installations de chantier.

Le coût de l'opération pour la reconstruction de l'ouvrage est **estimé à environ 500 000 euros TTC**.

L'ouvrage existant sera intégralement démonté à partir du regard situé au niveau de la promenade. Dans le cadre des études détaillées, une solution technique devra être trouvée pour l'évacuation des eaux pluviales durant les travaux sur l'émissaire.

Dans l'attente de la mise en place de l'ouvrage, les opérations annuelles de nivellement sur la plage de la Baule qui ont lieu entre mars et avril, constitueront des périodes propices pour « évacuer » des stocks de matériaux sableux qui contribuent à l'ensablement de l'ouvrage et les déplacer vers les zones en érosion.

4. PIÈCE 4 : CARTOGRAPHIE DU SITE D'IMPLANTATION ET PLANS DES INSTALLATIONS À RÉALISER

4.1. DESCRIPTION DU SITE DE TRAVAUX

La plage de La Baule, d'une longueur d'environ 5 km, est composée de sable fin. L'exutoire est situé au sein du Domaine Public Maritime naturel (DPM).

Le site concerné est constitué successivement des aménagements suivants :

- La plage, en matériaux sableux;
- Une digue de protection de la promenade, reposant sur un mur de soutènement ;
- Promenade littorale et espaces publics ;
- Le Boulevard de l'Océan (1 x 1 voie avec séparation par un terre-plein central), avec piste cyclable de part et d'autre ;
- Places de stationnement ;
- Immeubles et maisons d'habitations.



Quelques photos issues d'une visite sur site réalisée en octobre 2019 par ARTELIA sont présentées sur la figure en page suivante.



Figure 5 : Photographies du secteur de projet

4.2. PLANS DES INSTALLATIONS A REALISER

Le nouvel ouvrage présentera une longueur totale de 62 ml, constituant une extension de 25 ml par rapport à l'ouvrage actuel.

Il est constitué d'une conduite de diamètre nominal 1200 mm en PRV ou en âme tôle, de 62 ml de long et présente une pente d'écoulement uniforme de 0.7 % (similaire à l'existant).

L'exutoire consiste en une dalle brise charge en béton armé de dimensions 2.0 m x 2.0 m, afin de réduire les vitesses en sortie et limiter les affouillements.

Le linéaire est divisé en 2 tronçons continus :

- Un premier tronçon enterré sur une longueur de 30.0 ml de long, fondé superficiellement sur le sable ;
- Un deuxième tronçon partiellement enterré, d'une longueur totale de 32.0 ml fondé sur palplanches métalliques jouent également un rôle de protection contre l'érosion. Les palplanches jouent également un rôle de protection contre l'érosion du sable.

Considérant une longueur de 55 ml sur l'estran et une largeur maximale de l'ordre de 3 ml (2,80 m actuellement niveau AVP), l'emprise sur le Domaine Public Maritime sera de 165 m² (environ 105 m² pour l'ouvrage actuel existant).

Pour des questions de sécurité vis-à-vis des usagers pouvant accéder au-dessus de l'ouvrage et de résistance aux actions hydrodynamiques, il est envisagé de protéger la canalisation par un cadre en béton armé de 2.0 m de largeur et de 2.0 m de hauteur sur le premier tronçon et de 2.20 de hauteur sur le deuxième tronçon. Ce cadre en béton armé sera recouvert d'un bardage bois pour une meilleure insertion paysagère de l'ouvrage.

Les figures suivantes présentent le profil en long et coupes types envisagés à l'heure actuelle.

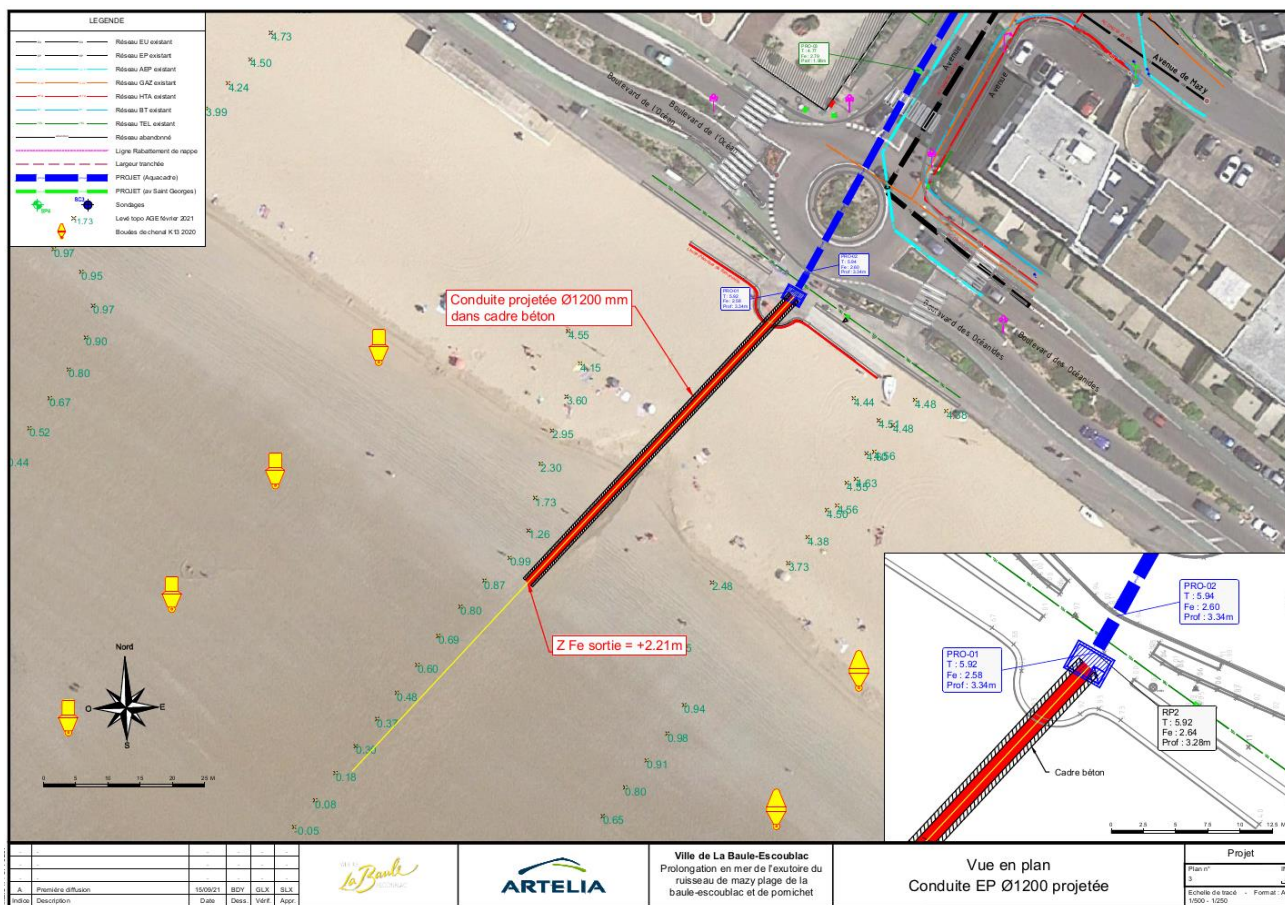


Figure 6 : Projet de réhabilitation – Vue en plan

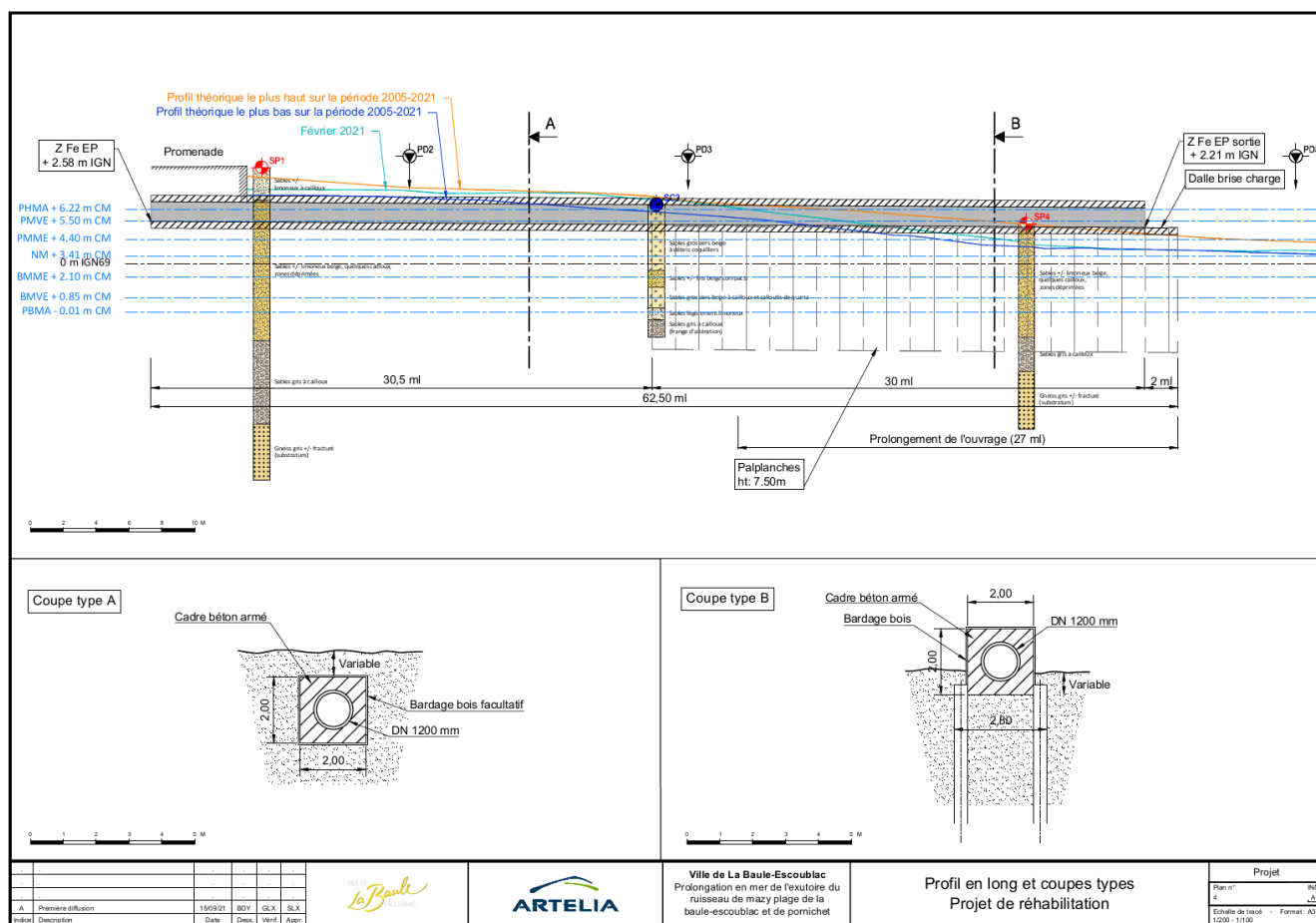
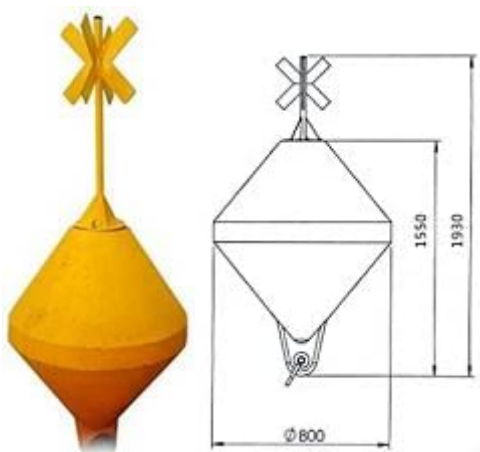


Figure 7 : Projet de réhabilitation - Profil en long et coupes types

Pour assurer la sécurité des usagers de la plage, et conformément aux échanges avec les représentants des kite-surfers et la DDTM il est prévu la mise en place d'une bouée de signalisation de l'extrémité de l'émissaire.



Ce point devra faire l'objet d'une validation en Commission Nautique Locale.

5. PIÈCE 5 : CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA CONSTRUCTION OU DES TRAVAUX ET DATE PRÉVUE DE MISE EN SERVICE

L'émissaire se situe à proximité immédiate du front de mer urbanisé de la commune de La Baule-Escoublac. La plage est très fréquentée par les baigneurs, promeneurs et kite-surfeurs, en particulier en période estivale.

Le chantier se déroulera entre l'automne 2022 et le printemps 2023, limitant ainsi les gênes occasionnées sur les activités du littoral (baignade, kite-surf, promenade, etc.). En effet, la période a été choisie de manière à limiter au maximum les impacts relatifs à l'utilisation de la plage et au fonctionnement urbain de la commune de La Baule.

Les travaux se dérouleront sur une période de 4 mois au total (comprenant deux mois de préparation et d'approvisionnement et **2 mois de travaux à proprement dit**).

En raison des fortes interfaces avec les travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales à l'amont de l'exutoire qui seront réalisés dans la même période, l'intervention sur l'exutoire sera menée de manière coordonnée selon un phasage précis qui reste à définir.

6. PIECE 6 : MODALITES DE MAINTENANCE ENVISAGEES

La Ville de La Baule-Escoublac assurera une veille permanente de l'ouvrage. Ainsi, il est prévu des visites régulières de l'ouvrage pour s'assurer de son bon état et de son bon fonctionnement.

7. PIECE 7 : MODALITES PROPOSEES DE SUIVI DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

7.1. EN PHASE TRAVAUX

L'arrêté du 23 février 2001 fixe les prescriptions applicables aux travaux d'aménagements portuaires et ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique soumis à déclaration. Conformément à ces prescriptions :

- Le déclarant établira un plan de chantier visant, le cas échéant, à moduler dans le temps et dans l'espace l'activité. Il sera fourni avant le démarrage du chantier ;
- La zone de chantier sera signalée et balisée sur le DPM et sera de fait interdite au public pendant toute la durée des travaux ;
- Des aires de chantier seront aménagées et exploitées de façon à ne pas générer de pollution de l'eau et des milieux aquatiques. Elles seront établies sur le parking ;
- L'entreprise chargée des travaux tiendra un registre précisant les principales phases du chantier, les incidents survenus et toute information relative à un fait susceptible d'avoir une incidence sur le milieu ;
- A la fin des travaux, le déclarant établira et adressera au préfet un compte-rendu de chantier dans lequel il retracera le déroulement des travaux, toutes les mesures prises pour respecter les prescriptions ci-dessus ainsi que les effets identifiés de son aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux.

Le site étant situé en zone marnante et dans une zone de dynamique sédimentaire, les traces liées à la manœuvre, à la circulation et aux opérations des engins de chantier seront naturellement et rapidement effacées. Dans le cas échéant, si besoin, les secteurs impactés seront remis en état.

Les mesures nécessaires seront prises pour protéger l'environnement tant sur le chantier qu'en dehors et pour éviter tous dégâts ou dommages sur les personnes ou les biens publics ou autres qui proviendraient de la pollution, du bruit ou d'autres causes résultant de ses méthodes opérationnelles. Pendant la réalisation des travaux, seront suivies les recommandations suivantes :

- minimiser les nuisances phoniques,
- maîtriser les émissions de poussières,
- maintenir en état de propreté l'ensemble du chantier et des voies empruntées,
- prévenir les pollutions accidentelles :
 - nettoyer à sec si possible,
 - stocker les produits dangereux et liquides dans des conditions adéquates et fermer les conteneurs,
 - vérifier l'état de marche des engins (en conformité avec la réglementation en vigueur) et éviter toutes fuites de carburants, huiles et autres polluants,
 - procéder aux vidanges, ravitaillements et nettoyages des engins sur une aire étanche où les eaux de ruissellement seront récupérées et traitées avant rejet dans les réseaux,
 - stocker les engins et le matériel dans des aires spécifiques,
- mettre en place une gestion des déchets : conformément à la législation en vigueur, les matériaux et déchets non récupérables générés par le chantier devront être collectés, triés et évacués en centre de traitement ;
- disposer des moyens nécessaires à la rétention des polluants en cas de déversement accidentel,

- former et sensibiliser le personnel intervenant concernant les recommandations, les risques encourus et les dispositions à prendre en cas de pollution accidentelle.

Le suivi environnemental du chantier sera communiqué à la DDTM.

Cette communication prendra la forme d'un compte-rendu final de la démarche environnementale suivie lors du chantier.

Au-delà de cette information a posteriori, tout incident survenant en cours de chantier fera l'objet d'une information immédiate auprès du service Ressources, Milieux et Territoires de la DDTM 44.

7.2. EN PHASE EXPLOITATION

Le projet fait l'objet d'une Demande d'examen au cas par cas et d'un Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau comprenant une évaluation des incidences Natura 2000.

Ces dossiers mettent en évidence l'absence d'impacts sur l'environnement et les ressources naturelles.

A ce titre, il n'est pas prévu de suivi particulier en phase d'exploitation.

8. PIECE 8 : NATURE DES OPERATIONS DE REHABILITATION DES LIEUX EN FIN D'UTILISATION

L'ouvrage est considéré comme définitif. Il n'est donc pas prévu de démantèlement.

Cependant, si un démantèlement de l'ouvrage s'avérait nécessaire, les opérations pourraient se dérouler de la façon suivante :

- Terrassements sur la plage pour dégager l'ouvrage;
- Concassage du béton et recyclage de la ferraille (les matériaux pourront être réemployés) ;
- Enlèvement des palplanches et du bardage ;
- Evacuation en site de stockage/ traitement agréé des déblais et produits de démolition ;
- Terrassement du haut de plage et reconstitution de la topographie.

9. PIECE 9 : RESUME NON TECHNIQUE DE LA DEMANDE

Le projet fait l'objet d'une Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle étude d'impact, ainsi qu'un Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau comprenant une évaluation des incidences Natura 2000.

ANNEXES



- 1- PLANS DE L'OUVRAGE
- 2- DOSSIER LOI SUR L'EAU



ANNEXE 1 : PLANS DE L'OUVRAGE

VILLE DE LA BAULE-ESCOUBLAC

PROLONGATION EN MER DE L'EXUTOIRE DU RUISSEAU DE MAZY PLAGE DE LA BAULE-ESCOUBLAC ET DE PORNICHET



ETUDE AVANT-PROJET

CAHIER DE PLANS

8716297
Septembre 2021

LEGENDE

EU

EU

Réseau EU existant

EP

EP

Réseau EP existant

AEP

AEP

Réseau AEP existant

GAZ

GAZ

Réseau GAZ existant

HTA

HTA

Réseau HTA existant

BT

BT

Réseau BT existant

TEL

TEL

Réseau TEL existant

abandon

abandon

Réseau abandonné

Ligne Rabattement de nappe

Ligne Rabattement de nappe

Ligne Rabattement de nappe

Largueur tranchée

Largueur tranchée

Largueur tranchée

PROJET (Aquacadre)

PROJET (Aquacadre)

PROJET (Aquacadre)

PROJET (av Saint Georges)

PROJET (av Saint Georges)

PROJET (av Saint Georges)

Sondages

Sondages

Sondages

Levé topo AGE février 2021

Levé topo AGE février 2021

Levé topo AGE février 2021

Bouées de chenal K13 2020

Bouées de chenal K13 2020

Bouées de chenal K13 2020

Nota :

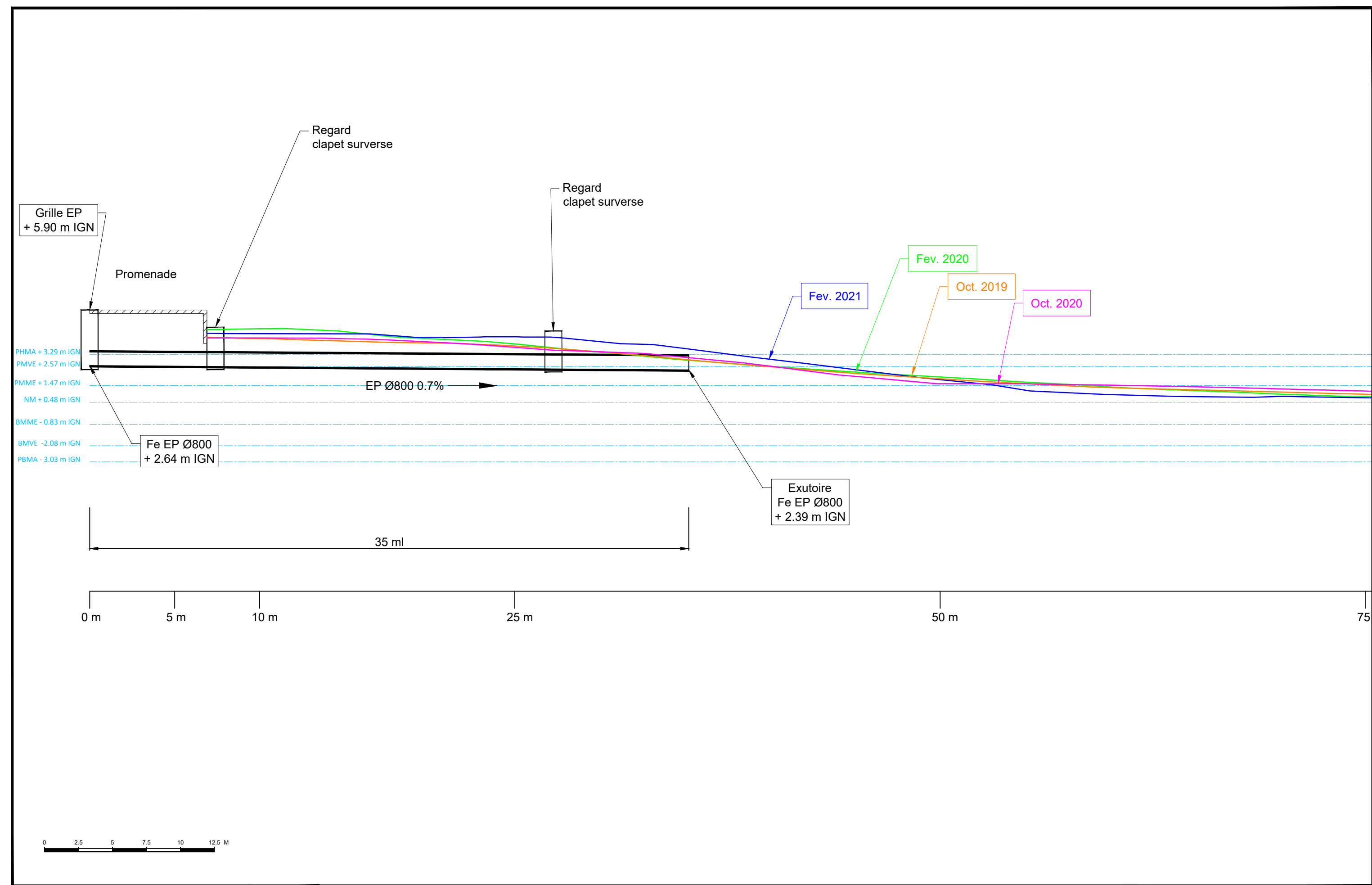
- Levé voirie et réseaux divers réalisé par EGIS en Septembre 2021
- Levé topographique réalisé par le cabinet de géomètre AGE en Février 2021
- Cotes de nivellement rapportées au zéro IGN 69 exprimées en mètre (m)
- Port de référence: Pornichet (0 m CM = - 2.927 m IGN69 - RAM 2020)
- Système de projection: Lambert RGF 93 CC47

Affaire n°: 871 6297		VILLE DE La Baule-ESCOUBLAC				ARTELIA		Ville de La Baule-Escoublac Prolongation en mer de l'exutoire du ruisseau de mazy plage de la baule-escoublac et de pornichet		Vue en plan Conduite EP Ø800 Existante Bouées de chenal K13		Projet	
A		Première diffusion		15/09/21		BDY GLX SLX		Plan n° 1		IND		Format : A3	
Indice		Description		Date		Dess. Vérif. Appr.		Echelle de tracé 1/750		Format : A3			

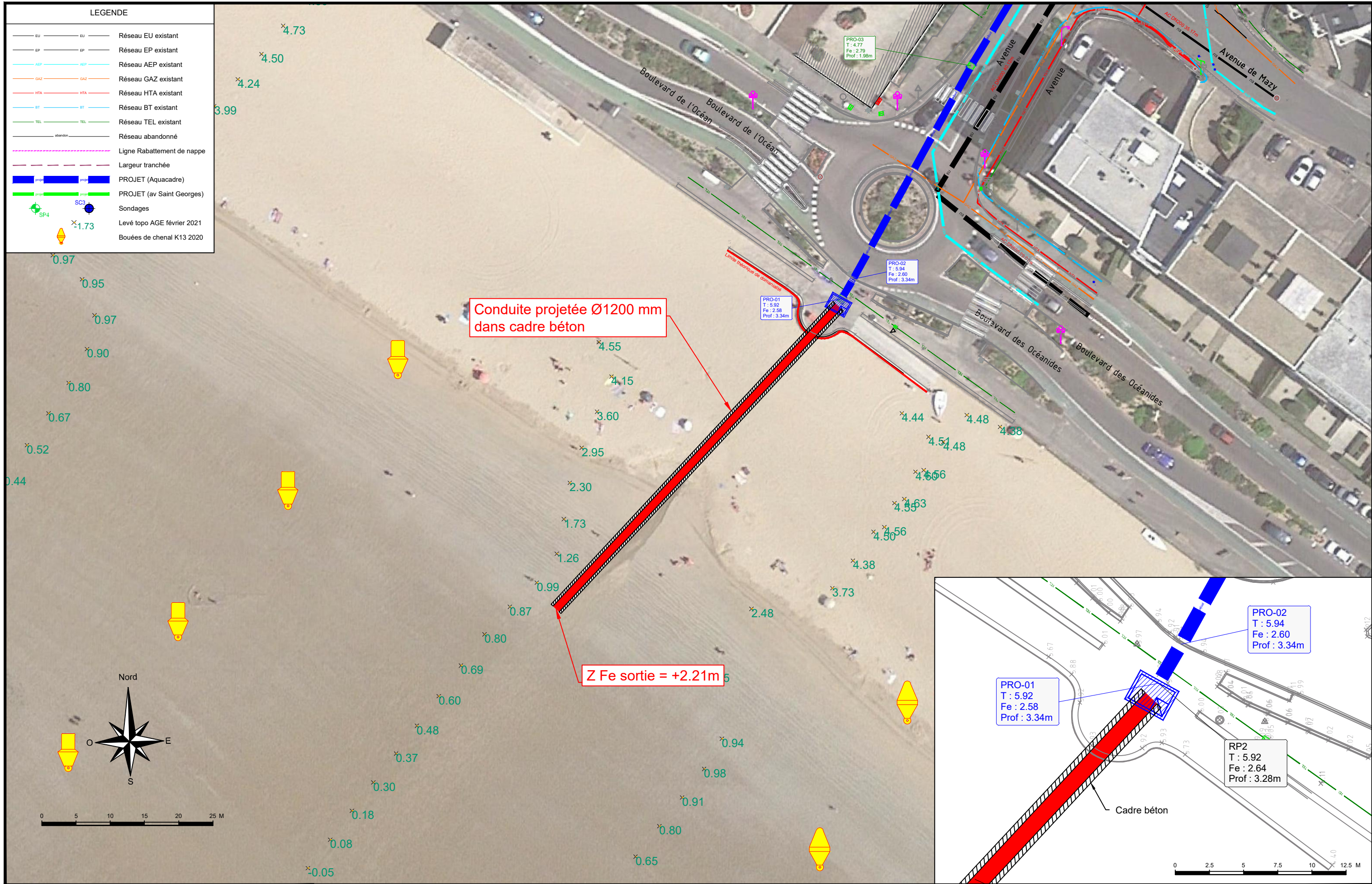
Date de tracé : 27/09/2021
Date de Enregistrement : 27/09/2021

Fichier Autocad : \\arteliagroup.com\Missions_Global\FR\INTE\EE\1-AFFAIRES\8716297_LaBaule_Mazy_Emissaire_MOE\4_AVPI2_Dessins\1_AutoCad\2_Plans\8716297_Mazy_indA_rev6.dwg - 1

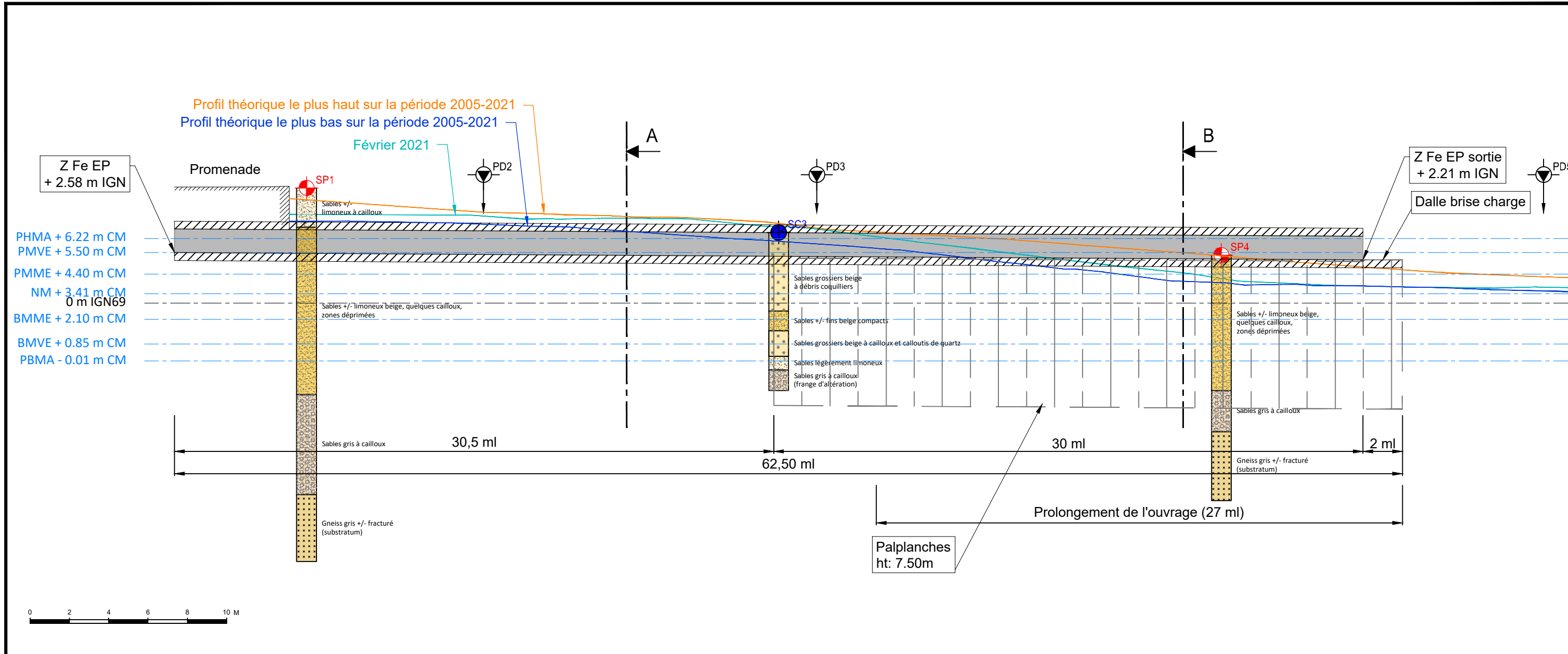
Ce document est la propriété de ARTELIA, il ne peut être utilisé, communiqué ou divulgué à des tiers sans son autorisation écrite préalable.



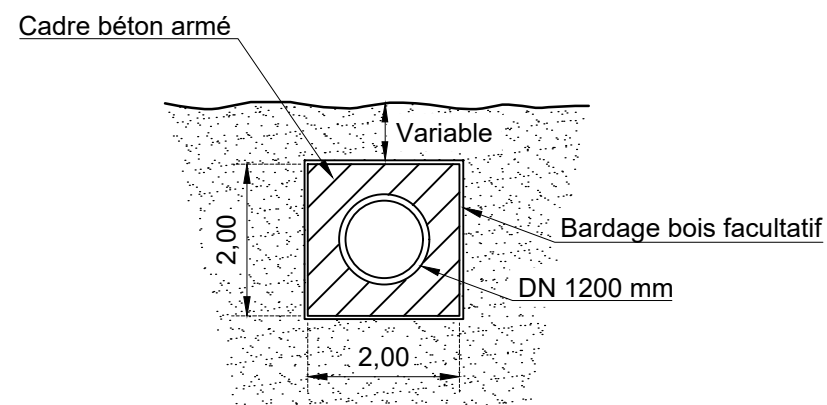
Affaire n°: 871 6297		.		.	.	.	.			Ville de La Baule-Escoublac Prolongation en mer de l'exutoire du ruisseau de mazy plage de la baule-escoublac et de pornichet	Profil en long Levés topo octobre 2019 et 2020 & février 2020 et 2021	Projet	
		.		.	.	.	Plan n°					IND	
		.		.	.	.	2						
		.		.	.	.	Echelle de tracé - Format : A3 1/200						
A	Première diffusion	15/09/21	BDY	GLX	SLX								
Indice	Description	Date	Dess.	Vérif.	Appr.								



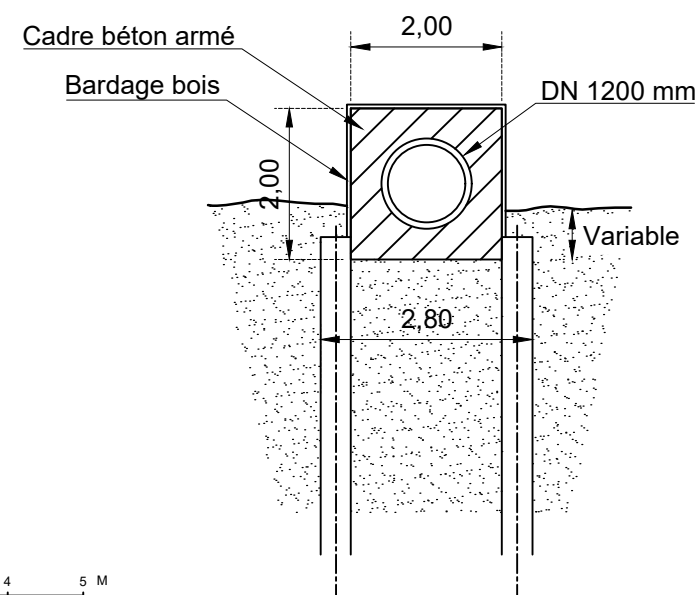
Affaire n° : 871 6297					VILLE DE La Baule ESCOUBLAC			ARTELIA		Ville de La Baule-Escoublac Prolongation en mer de l'exutoire du ruisseau de mazy plage de la baule-escoublac et de pornichet		Vue en plan Conduite EP Ø1200 projetée		Projet	
														Plan n°	
														3	
														Echelle de tracé - Format : A3	
														1/500 - 1/250	



Coupe type A



Coupe type B



A	Première diffusion	15/09/21	BDY	GLX	SLX
Indice	Description	Date	Dess.	Vérif.	Appr.

Date de tracé : 27/09/2021
Date de Enregistrement : 27/09/2021

Fichier Autocad : \\arteliagroup.com\Missions_Global\FR\INTE\EE\1-AFFAIRES\8716297_LaBaule_Mazy_Emissaire_MOE\4_AVPI2_Dessins\1_AutoCad\2_Plans\8716297_Mazy_indA_rev6.dwg - 4



Ville de La Baule-Escoublac
Prolongation en mer de l'exutoire du
ruisseau de mazy plage de la
baule-escoublac et de pornichet

Profil en long et coupes types
Projet de réhabilitation

Projet	
Plan n°	IND
4	A
Echelle de tracé	Format : A3
1/200 - 1/100	

Ce document est la propriété de ARTELIA, il ne peut être utilisé, communiqué ou divulgué à des tiers sans son autorisation écrite préalable.



ANNEXE 2 : DOSSIER LOI SUR L'EAU (HORS TEXTE)